

LE MIROIR DES INQUIÉTUDES CONTEMPORAINES

LAURENT MUCCHIELLI* ET VÉRONIQUE LE GOAZIOU**

« insécurité » occupe une place centrale dans la société française, à la fois comme peur, comme plainte, comme sujet de débat et comme objet de mobilisation des pouvoirs publics. Dans un contexte de désenchantement du monde et de perte de crédibilité des élites, l'avenir est devenu incertain. Si l'on y ajoute la précarité d'une frange grandissante de la population, le développement d'un processus de « ghettoïsation » – processus contraint et subi dans les quartiers populaires, processus visant à la recherche d'un entre-soi protecteur dans les zones périurbaines ou sélectif dans les quartiers huppés des centres-villes – et l'affaiblissement de nombreuses formes de solidarités, l'avenir est aussi devenu inquiétant. Dès lors, le sensationnalisme médiatique et la démagogie d'une bonne partie de la classe politique aidant, il n'est guère surprenant qu'une partie de la population exprime fortement un sentiment d'insécurité et que quelques actes de violence spectaculaire (tel crime particulièrement sordide) ne reçoivent d'autre signification que celle d'une menace de des-

truction imputable à la « barbarie », à la folie ou à la méchanceté foncière de leurs auteurs. L'affaire Halimi, en février 2006, a relancé la panique générale sur la violence que l'on prétend « gratuite », les émissions de radios et télévisions titrent sur « l'ultraviolence », les responsables politiques rivalisent d'indignation... on ne sait plus quels superlatifs trouver pour frapper les esprits. Et l'on s'achemine tranquillement vers une nouvelle campagne électorale qui risque de ressembler comme deux gouttes d'eau à celle de 2002...

Il faut pourtant résister à la panique car elle ne permet aucune analyse et ne peut donc permettre d'envisager aucune solution. Que savons-nous de la nature, de l'intensité et de l'évolution de cette « violence », à la lumière des évolutions qui travaillent réellement la société française ? Et quels sont les véritables enjeux auxquels notre société et nos élus doivent répondre ?

QU'EST-CE QUE LA DÉLINQUANCE ? La délinquance peut recevoir une définition précise, qui permet d'emblée de se situer sur le registre du vérifiable et de prendre la mesure de problèmes interprétatifs majeurs. La délinquance est constituée par l'ensemble des transgressions aux normes définies par le droit et poursuivies par les agences publiques de contrôle social. Cette définition ouvre immédiatement trois problèmes. Le premier est que le droit évolue en permanence : certains comportements cessent d'être incriminés tandis que d'autres le deviennent. Ce dernier processus (l'incrimination) étant de très loin le plus fréquent et le plus constant, la délinquance ne cesse par définition d'augmenter potentiellement. Le second problème tient à l'effectivité des poursuites. Une transgression non poursuivie par les agences publiques de contrôle social, qu'elle soit connue ou inconnue de ces agences, ne constitue pas une délinquance. Tout au plus s'agit-il d'une déviance connue d'un nombre plus ou moins grand de personnes, qui s'en arrangent comme elles peuvent. Dans la période actuelle, les pouvoirs publics multipliant les moyens de contrôle et faisant pression sur les forces de l'ordre et sur la justice (et plus largement sur toutes les

* Historien et sociologue de formation. Chargé de recherches au CNRS, directeur du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Derniers ouvrages parus : *Crime et sécurité : un état des savoirs*, (codirection avec Ph. Robert), Paris, La Découverte, 2002. ; *Mythes et histoire des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2004 ; *Le Scandale des « tournantes »*. *Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, Paris, La Découverte, 2005.

**Véronique Le Goaziou est titulaire d'un DEA de philosophie, d'une licence d'ethnologie et d'un doctorat en sciences sociales. Elle a d'abord fait de la recherche en anthropologie et sociologie des sciences et des techniques. Depuis une dizaine d'années, elle travaille sur diverses questions sociales et politiques, plus particulièrement le Front national, le lien social et la violence. Elle a fondé en 2000 l'Agence de sociologie pour l'action et est maître de conférences à Sciences Po. Dernier ouvrage paru : *Les Banlieues* (avec Charles Rojzman), Paris, Le Cavalier bleu, 2001. Elle a également publié deux romans.

agences publiques de contrôle social) pour qu'elles poursuivent davantage certaines transgressions, la délinquance ne peut qu'augmenter. Enfin, un troisième problème réside dans la saisine directe de la justice par les personnes privées. Une autre caractéristique de la période actuelle étant la réduction des seuils de tolérance au désordre et à « la violence », ainsi que la réduction des moyens infrajuridiques de règlement des conflits privés (conflits familiaux, conflits de voisinage, etc.), ce recours plus fréquent à la justice – en d'autres termes ces processus de *judiciarisation* – est là encore une source importante de transformation de la délinquance telle que précédemment définie.

Aucune considération relative à l'évolution des comportements délinquants ne peut sérieusement faire abstraction de ces trois processus. Ils conditionnent en particulier l'interprétation des diverses données chiffrées sur les délinquances et la question de leurs évolutions dans le temps.

COMMENT CONNAÎTRE ET MESURER LES DÉLINQUANCES ? En matière de délinquance, il existe au moins trois types de données statistiques, qui ne renvoient pas aux mêmes « réalités ». Dans le débat public, une seule source est utilisée en permanence : les statistiques de la police et de la gendarmerie, qualifiées à tort de « statistiques de la délinquance ». Ceci mérite donc une attention particulière.

Les données policières constituent le résultat de l'enregistrement d'une partie de l'activité des services de police et de gendarmerie. Cette production statistique est liée, d'une part, à la façon – variable – dont les services de police et de gendarmerie traitent les plaintes des victimes qui se font connaître. Et le comportement des victimes est lui-même variable selon le type d'infractions concerné (elles déclarent beaucoup plus les vols de voitures que les agressions familiales, par exemple), selon le climat social de l'époque et selon l'anticipation des chances de réussite de sa plainte. Ces chiffres dépendent, d'autre part, de ce que les forces de l'ordre cherchent et trouvent par elles-mêmes, que ce soit au terme des enquêtes de police judiciaire, ou bien à l'issue des contrôles et interventions effectués quotidiennement sur la voie publique. Sur ces deux plans, elles sont en permanence susceptibles de modifications rapides et importantes dans leurs modes d'enregistrement et font l'objet de pressions hiérarchiques et politiques diverses. De façon générale, ces données réagissent logiquement à toute modification intervenant dans les effectifs (et leur répartition) des forces de l'ordre, dans leurs modes de travail proactif (leurs priorités d'action) et réactif (leur façon de traiter les plaintes ou les faits constatés). Illustrons tout cela à l'aide d'un exemple.

1 Une « explosion de la délinquance des mineurs depuis 1993/1994 » ? La statistique policière fonde depuis plusieurs années les discours récurrents sur « l'explosion de la délinquance des mineurs ». De fait, cette source présente une augmentation brutale et massive de la part des mineurs (essentiellement des garçons) dans l'ensemble des personnes mises en cause à partir de 1993/1994. Comment l'interpréter ? La question est singulièrement complexe. Tout d'abord, il s'agit des personnes mises en cause par la police et la gendarmerie, donc d'affaires élucidées par ces dernières. Or les taux d'élucidation des affaires varient considérablement selon les types d'infractions, de telle sorte qu'on ne peut en aucun cas considérer la population des mis en cause comme un échantillon représentatif de la population délinquante apparente (l'ensemble des personnes ayant commis des faits connus de la police), *a fortiori* de la population délinquante réelle. Ainsi, en 2000, le taux d'élucidation des « infractions à la législation sur les stupéfiants » était de 104,2 %, celui des « infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers » de 99 %, celui des « outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique » de 96 % et celui des « coups et blessures volontaires » de 71,8 %. Inversement, la même année, le taux d'élucidation des « cambriolages » était de 9,2 %, celui des « vols d'automobiles et de deux roues » de 7,2 % et celui des « vols à la tire » de 3 %... Or il apparaît que les plus fortes hausses de la part des mineurs parmi l'ensemble des personnes mises en cause ont eu lieu dans les catégories les plus élucidées (par exemple, le taux de mineurs mis en cause pour « infractions à la législation sur les stupéfiants » a été multiplié par sept entre 1993 et 1999). Autrement dit, cette hausse de la part des mineurs repose massivement sur des genres d'infractions que les policiers repèrent facilement. Soudainement, à partir de 1993/1994, les forces de l'ordre ont donc transmis aux parquets un nombre considérable d'affaires impliquant des mineurs dans ces catégories d'infractions. Pourquoi ? Croit-on que les adolescents ont, en l'espace de deux ans, changé de comportement de façon aussi massive ? On comprend que ce sont surtout les pratiques d'enregistrement qui ont changé dès lors que l'on se remémore les questions de l'évolution du droit et des poursuites : si la loi pénale ou son effectivité change, la délinquance change fatalement aussi. Or, précisément, le contexte policier et pénal entourant l'arrivée d'un nouveau gouvernement, en 1993/1994, correspond à une série de transformations qui vont se développer dans les années suivantes :

1) Le renforcement constant des effectifs et des moyens d'intervention de la police, en particulier autour des « zones sensibles ».

2) Le traitement judiciaire de plus en plus systéma-



tique de la petite délinquance, notamment celle des mineurs, dans le cadre de ce que l'on appellera la « troisième » voie, c'est-à-dire un ensemble de mesures qui permettent de sortir du choix entre classement sans suites et poursuites. Par exemple, la loi du 4 janvier 1993 généralise le principe de la « médiation pénale » et introduit une nouvelle mesure dite de « réparation pénale », prononcée par le juge des enfants ou directement par le parquet.

Policiers
et gendarmes
transmettent
aujourd'hui aux
parquets nombre
de petites affaires
qu'ils classaient
sans suite
auparavant.
De même,
établissements
scolaires et
transporteurs
saisissent aujourd'hui
la justice pour
des affaires traitées
jadis en interne.

3) Le traitement judiciaire de plus en plus rapide de la délinquance à travers la généralisation progressive des procédures de « comparution immédiate » et de « traitement en temps réel ».

4) L'incrimination de nouveaux comportements ou le changement des qualifications pénales qui leur sont assorties. Par exemple, le nouveau code pénal de 1994 d'une part crée une nouvelle délinquance en incriminant les tags, d'autre part élargit le périmètre du délit de « coups et blessures volontaires » en allongeant la liste des circonstances aggravantes même en l'absence de dommage physique. Évoquons aussi la création du délit de harcèlement sexuel, celui d'occupation illicite de halls d'immeuble, les changements de qualifications relatives aux injures et violences à caractère raciste ou homophobe, etc.

5) Le renvoi de plus en plus systématique vers la justice de contentieux propres à certaines administrations et jadis traités davantage en interne. C'est en particulier le cas des établissements scolaires et les transporteurs publics, qui ont fait l'objet de nombreuses dispositions législatives, réglementaires et administratives ces dernières années.

Ces cinq tendances se sont renforcées tout au long des années 90, quels que soient les gouvernements en place. Elles ont entraîné des modifications importantes dans les rapports entre police et justice. Policiers et gendarmes transmettent aujourd'hui aux parquets nombre de petites affaires qu'ils classaient sans suite auparavant. De même, établissements scolaires et transporteurs saisissent aujourd'hui la justice pour des affaires traitées jadis en interne. Tout cela contribue directement à l'augmentation des statistiques policières.

1 La production scientifique de connaissance sur les délinquances. Deux autres sources statistiques permettent néanmoins de sortir du point de vue des administrations. Aux États-Unis, puis dans d'autres pays européens, l'habitude est ancienne de tenter de mesurer les délinquances en interrogeant directement leurs victimes et leurs auteurs. Initiées outre-Atlantique dans les années 60, les enquêtes de victimation ont démarré en France dans les années 80, au CESDIP. Réalisées directement auprès d'échantillons représentatifs de personnes sur un territoire donné (d'une ville à un pays tout entier), ces enquêtes permettent de recueillir le témoignage des victimes, que ces dernières aient ou non porté plainte. Ces enquêtes renseignent donc de façon beaucoup plus précise et représentative sur les types de délinquances qui font des victimes individuelles directes et conscientes. Enfin, c'est également de l'autre côté de l'Atlantique que, dès les années 40, ont été initiées les enquêtes dites de délinquance autodéclarée (*self-reported*), que les chercheurs mènent directement auprès des populations pour les interroger sur leurs éventuelles pratiques délinquantes. Ces enquêtes sont généralement menées seulement auprès des jeunes et réalisées au sein des établissements scolaires, ce qui constitue deux limites. Elles permettent toutefois de renseigner dans une assez large mesure sur la délinquance juvénile.

À ces instruments quantitatifs s'ajoutent enfin les méthodes qualitatives (entretiens, observations participatives, monographies de territoires, études de cas) que l'on peut recueillir de façon éparse, dont la visée fondamentale n'est pas la mesure d'un phénomène mais la compréhension fine de ses mécanismes humains et sociaux qui le produisent, dans des contextes locaux dont il importe de ne pas gommer les spécificités pour



permettre un exercice fructueux de comparaison. La difficulté provient ici du caractère délinquant – donc moralement stigmatisé – des pratiques que l’on cherche à comprendre. Se mettre en position de recueillir des informations de qualité est ainsi particulièrement délicat.

CE QUE L'ÉVOLUTION DES DÉLINQUANCES DIT SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE CONTEMPORAINE Aborder l'ensemble des types de délits et de violences est impossible dans le cadre de cet article. On se concentrera seulement sur trois d'entre eux : les atteintes à la propriété individuelle, les agressions contre les personnes et les délits des élites.

Les atteintes à la propriété individuelle (vols et cambriolages). Le débat public est centré sur « la violence » lors même que les agressions physiques ne constituent pas le cœur de la délinquance et de la victimation qu'elle entraîne. En réalité, le principal risque dans notre société n'est pas de se faire agresser physiquement mais de se faire voler des biens, dans son commerce, chez soi ou dans l'espace public : voiture, scooter, argent, téléphones portables, lecteurs de CD, bagages, ordinateurs, jeux vidéo, etc. Là réside la caractéristique principale des transformations de la seconde moitié du xx^e siècle, ainsi que la figure 1 permet de le visualiser rapidement. L'essor de la société de consommation s'est accompagné du développement d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution violente opérée généralement par ceux qui sont sinon totalement exclus du moins aux marges de cette société, mais qui veulent exister, paraître, posséder, jouir de la consommation comme les autres (et, pour certains, en faire aussi une activité de recel et revente). L'anonymat qui caractérise les relations entre le voleur et le volé facilite grandement ces délits. En cause aussi la relative facilité avec laquelle il est possible de voler des biens qui se retrouvent sans la surveillance bienveillante de l'ancienne communauté de voisinage,

qui pâtissent à la fois du désintérêt d'une police urbaine ayant depuis longtemps abandonné la surveillance préventive de proximité au profit de l'intervention réactive et de la disparition progressive des petits métiers de contrôle qui jadis quadrillaient une partie des lieux publics. Cela a entraîné en retour le développement continu de la sécurité privée par des moyens humains (vigiles) et techniques (vidéosurveillance, portails de détection, puces électroniques, etc.).

L'essor de la société de consommation s'est accompagné du développement d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution violente opérée généralement par ceux qui sont sinon totalement exclus du moins aux marges de cette société.

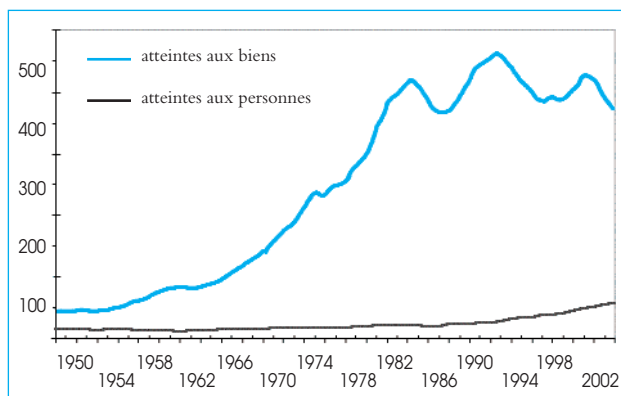


Figure 1 : Évolution (en taux pour 10 000 habitants) des atteintes aux biens et des atteintes aux personnes de 1950 à 2003 (source : ministère de l'Intérieur).

Ces atteintes à la propriété individuelle constituent donc le cœur de la délinquance et le principal risque auquel nos concitoyens sont potentiellement exposés. Par exemple, dans l'enquête de victimation réalisée sur la région Ile-de-France en 2001, avec un échantillon représentatif de 10 500 personnes âgées de 14 ans et plus, près d'un quart des ménages déclare avoir subi au cours des trois années précédentes un vol ou un cambriolage, tandis que moins de 0,5 % des personnes déclarent avoir subi une agression ayant entraîné un dommage corporel. Qui plus est, une partie des agressions sérieuses est liée en réalité au vol ou à sa tentative.

1 « La violence » : les agressions interpersonnelles. Nous voici au cœur de l'inquiétude contemporaine : la violence et son augmentation supposée faramineuse. La peur est telle que cette violence est de plus en plus conçue comme une sorte de menace anonyme prête à frapper au hasard des rues. Les médias ne cessent en effet de prétendre qu'« aujourd'hui, on tue pour rien », et les pouvoirs publics eux-mêmes laissent accréditer l'expression consternante de « violence gratuite ». Autant dire que l'on refuse d'analyser les problèmes. Les enquêtes sociologiques invitent à un autre regard. La première représentation qui ne résiste pas à l'analyse est celle de la menace anonyme. À l'inverse des vols, et sauf dans les cas où elle est liée au vol, la violence se déroule dans le cadre de l'interconnaissance, elle est constituée par des délits et des crimes que l'on pourrait dire « de proximité ». Ainsi les crimes de sang mettent aux prises des auteurs et des victimes qui se connaissent dans plus de 85 % des cas. Dans un premier cercle, ce sont les conjoints, les amants et les maîtresses. Dans un deuxième cercle, l'on trouve la famille (infanticides, parricides, matricides, etc.). Dans un troisième intervient le voisinage. Le crime du rôdeur anonyme est ici l'exception qui confirme la règle. Le même constat vaut du reste dans les violences non mortelles où l'essentiel se joue d'une part dans la violence conjugale, d'autre part dans les bagarres entre jeunes. La règle vaut enfin également dans les affaires sexuelles où le poids de la famille est prépondérant. Une deuxième représentation doit être battue en brèche, celle d'une croissance exponentielle de la violence physique, qu'elle soit accompagnée des discours décadentistes évoqués plus haut ou bien de considérations d'apparence savante (invokant généralement la biologie ou la psychanalyse freudienne) sur une violence inhérente à l'humanité et qui se libérerait à mesure que la moralité s'amoinerait. Une première réfutation découle de l'analyse du taux d'homicide dont le niveau général a crû dans les années 80, baissé dans les années 90, pour retrouver en 2000 le niveau qu'il avait en 1970. De surcroît, au regard des siècles passés, la criminalité de sang est aujourd'hui rarissime. S'agissant des violences non mortelles, les enquêtes de victimation sont trop récentes en France pour pouvoir tracer une évolution historique de longue ou même de moyenne durée. En revanche, sur les vingt dernières années, ces enquêtes indiquent que si l'ensemble des agressions déclarées par les victimes a effectivement augmenté, cette croissance d'une part est alimentée pour l'essentiel par la hausse des agressions *verbales*, d'autre part n'implique pas nécessairement un plus grand nombre de victimes mais plutôt une plus grande répétition des violences subies par les mêmes

personnes. On retrouve sans doute ici les situations de huis clos familial et d'enfermement résidentiel (les « quartiers sensibles »). Quant à cette hausse des violences verbales, il est difficile de savoir si elle tient à une modification des comportements ou à un déplacement des seuils de tolérance.

Cette dernière hypothèse trouve immédiatement un prolongement en matière de délinquance sexuelle. Ces formes de violence augmentent beaucoup dans les statistiques administratives depuis une vingtaine d'années (et dans toutes les tranches d'âges), ce qui pose un problème d'interprétation. Les comportements sexuels se sont-ils soudainement transformés dans la société française ? Ou bien cette augmentation des faits dénoncés aux autorités est-elle la conséquence d'une évolution de l'attitude des victimes et de leur entourage ? Il s'agit en effet d'un type d'agressions classiquement sous-déclarées et beaucoup d'indices vont dans le sens de l'hypothèse principale d'une évolution des plaintes. Depuis une vingtaine d'années, la loi pénale s'est beaucoup durcie (renforcement de la législation sur le viol, création de nouveaux délits comme le harcèlement sexuel), des associations d'aide aux victimes et des numéros d'appel gratuits ont été créés, des campagnes sont réalisées dans les écoles et dans les médias, l'accueil des victimes s'est amélioré dans les commissariats et les palais de justice, les professionnels de l'éducation nationale et du travail social sont de plus en plus sensibilisés, etc. La justice pénètre aujourd'hui dans des domaines de la vie sociale à la porte desquelles elle s'arrêtait jadis : le domicile familial, les écoles, les lieux d'encadrement de la jeunesse, publics et privés, laïques et religieux. Il faut mesurer l'importance de ces changements dans les normes sociales et dans les pratiques institutionnelles. En réalité, la société française est en train d'opérer une (r)évolution inédite à l'échelle historique, dans le sens d'une reconnaissance symbolique et d'une meilleure prise en charge des violences faites aux femmes et aux enfants. Et si l'on ne peut que s'en féliciter sur le plan moral, il convient de demeurer une fois encore très prudent quant à l'interprétation de l'augmentation des données administratives. Il est très probable qu'elle traduit au moins autant, sinon beaucoup plus, l'évolution des représentations à l'égard du phénomène que celle de ces comportements.

Enfin, l'analyse sociologique permet de pointer un certain nombre d'éléments biographiques, de processus psychosociaux, de styles de vie, de modes d'interaction, qui favorisent l'émergence et/ou l'enracinement de la violence dans les relations interpersonnelles. Sans entrer ici dans le détail de cette analyse, mentionnons la problématique de la transmission intergénérationnelle de



certaines rapports à la violence, celle des carences affectives et des graves troubles familiaux ayant marqué l'enfance de certaines personnes (problématique très différente de celle de la famille monoparentale qui est abusivement dramatisée dans le débat public et n'est pas opératoire en matière de délinquance), celle – massive – de l'échec scolaire, celle du lieu de vie et enfin celle du contexte de chômage de masse qui pèse sur les familles et les jeunes tant matériellement que psy-

La « civilisation »
a toujours
présupposé et
présuppose encore
que tous les citoyens
aient accès à un
niveau de vie
relativement
élevé et pas trop
inégal. L'écart se
creusant entre
ceux qui sont dans
la course et ceux
qui restent sur le
bas-côté, certains se
replient sur eux,
nourrissent une
agressivité, voire une
« rage » qu'ils gèrent
tant bien que mal,
la retournant
souvent contre eux.

chologiquement (provoquant une forte anxiété et un rapport négatif à l'avenir, handicapant gravement le travail de prévention et d'insertion auprès des jeunes). Quant aux styles de vie et modes d'interaction, soulignons le poids du huis clos familial ou conjugal, du style de vie juvénile nocturne (*a fortiori* lorsqu'il est associé à l'alcool et aux drogues) et du caractère presque ritualisé de certains rapports violents opposants

les jeunes hommes et les policiers dans certains quartiers populaires.

ALORS DE QUOI PEUT-ON AVOIR PEUR ? Résumons-nous : il n'y a pas eu d'augmentation faramineuse de la violence dans notre société au cours des dernières décennies. Le « processus de civilisation des mœurs » décrit jadis par Norbert Élias continue et, précisément, nous amène à dénoncer de plus en plus toutes les formes de violences jadis mieux tolérées. Alors pourquoi ces thèmes de « la violence » et de « l'insécurité » semblent-ils nous amener à douter de notre humanité ? Le même Norbert Élias rappelait que l'écot que chacun paye au processus de civilisation en marche (qui contraint à un contrôle rigoureux de ses actes et de ses comportements) est fonction de ce qu'une collectivité à un moment donné procure à chacun de ses membres. La « civilisation », en d'autres termes, a toujours présupposé et présuppose encore que tous les citoyens aient accès à un niveau de vie relativement élevé et pas trop inégal. Or, l'écart se creusant entre ceux qui sont dans la course et ceux qui restent sur le bas-côté, certains se replient sur eux, nourrissent une agressivité, voire une « rage » qu'ils gèrent tant bien que mal, la retournant souvent contre eux, parfois contre les autres. Mais comment comprendre la peur ressentie par les « gagnants de la modernisation » ? Ceux que l'ascenseur social a menés, peu ou prou, là où ils le souhaitent, qui bénéficient tout à la fois de la sécurité matérielle et sociale permettant d'envisager avec une relative sérénité son avenir et celui de ses proches, ainsi que d'une sécurité physique (ces milieux bien portants ou aisés étant aussi les mieux protégés), laquelle devrait, à rebours de ce que l'on constate, les tenir à distance des préoccupations sécuritaires. Assistons-nous à l'éclosion d'un (nouvel) égoïsme de classe qui, au vu des tendances en cours de la géographie sociale, se traduit par une stratification résidentielle croissante (la « ghettoïsation par le haut ») et pousse les mieux portants ou les « riches » à se désolidariser de ceux qui ont eu moins de chance ou qui n'ont pas eu les mêmes cartes en main ? Ou bien sommes-nous allés trop loin dans la promesse d'une société « non violente », à tel point que la présence de l'autre est d'abord perçue sous l'angle du risque qu'il peut nous faire courir plutôt que sous celui du lien qu'il est possible de créer avec lui ? Nous vivons dans des sociétés moins violentes que par le passé, les analyses sociologiques et historiques le montrent. Mais créer du lien est sans doute plus difficile aujourd'hui. Au fond, par quoi devons-nous être le plus frappés ? Par le fait que la civilité est plus problématique de nos jours, voire franchement abîmée en certains endroits ? Ou bien par la capacité des individus à gérer des relations quoti-

diennes de plus en plus complexes? Les prétendues « violences » et « insécurités » signent-elles la fin d'une cohabitation paisible – si tant est qu'elle ait jamais existé – ou traduisent-elles une nécessaire adaptation de notre rapport à l'autre, en vue de nouer d'autres types de liens permettant aussi l'expression de la conflictualité inhérente aux rapports sociaux? Car le vivre ensemble ne signifie pas le consensus et la violence surgit notamment là où le conflit est empêché. Notre société est à la recherche d'un nouveau contrat social, d'un nouveau projet collectif, c'est du reste le propre d'une mutation, mais nous ne les élaborerons qu'à deux conditions. La première est que l'on cesse de se faire peur. Nous avons vu qu'il n'y a guère de raisons pour cela. Encore faut-il comprendre que la vie (sociale) n'est jamais exempte de risques : le « 100 % qualité » et le « zéro défaut » qui prévalent dans l'aire marchande, pour des produits surgelés, des ordinateurs portables ou des automobiles, n'ont strictement aucune place et aucun sens dans les relations humaines et le lien à tisser avec autrui. La seconde condition est d'admettre que le « vivre ensemble » et la cohésion sociale sont nécessairement problématiques et improbables dans une société inégalitaire où se trament des fractures de plus en plus patentes. Si nous avons l'espoir que nos concitoyens partagent ces convictions, reste que les politiques ne manifestent pas (encore?) la même intelligence et la même volonté. À leur manière, les émeutes de novembre 2005 ont témoigné à la fois du désespoir d'une partie des Français et de la surdité qui frappe la majeure partie de la classe politique. À l'approche d'une échéance électorale de première importance, il serait salutaire que cette révolte redonne tout son sens et toute sa noblesse à l'action politique. ●

Références bibliographiques

- Avenel C., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Bachmann C., Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- Chesnais J.-C., *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 1981.
- Faget J., *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Toulouse, Érès, 2002.
- Lagrange H., « Crime et conjoncture économique », *Revue française de sociologie*, 1, 2001, pp. 57-79.
- Lagrange H., *Demandes de sécurité*, Paris, Seuil, 2003.
- Le Goaziou V., *Idées reçues sur la violence*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2004.
- Le Goaziou V., Kherfi Y., *Repris de justesse*, Paris, Syros, 2000.
- Le Goaziou V., Rojzman C., *Idées reçues sur la banlieue*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2001.
- Le Goaziou V., Mucchielli L. (dir.), *Quand les banlieues brûlent. Les leçons des émeutes de l'automne 2005*, Paris, La Découverte, 2006.
- Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2001 (éd. augmentée 2002).
- Mucchielli L., « L'évolution de la délinquance juvénile en France (1980-2000) », *Sociétés contemporaines*, 53, 2004a, pp. 101-134.
- Mucchielli L., « Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes », *Population*, 59 (2), 2004b, pp. 203-232.
- Mucchielli L., *Le Scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, Paris, La Découverte, 2005a.
- Mucchielli L., « L'évolution des délinquances et des politiques de sécurité en France », in Albanese J. (dir.), *Current Issues in International Crime Prevention and Criminal Justice*, Milano, ISPAC of the United Nations, 2005, pp. 157-186.
- Mucchielli L., « Aspects de la violence dans les relations sociales. Les coups et blessures volontaires suivis d'ITT jugés par un tribunal correctionnel de la région parisienne en l'an 2000 », *Questions pénales*, 19 (1), 2006, pp. 1-4.
- Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête – 2001. Rapport final*, Paris-Guyancourt, IAU-RIF-CESDIP, 2002 (consultable sur www.cesdip.com).
- Robert Ph., *Le Citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz, 1999.
- Robert Ph., *L'Insécurité en France*, Paris, La Découverte, 2002.
- Robert Ph., Aubusson de Cavarlay B., Pottier M.-L., Tournier P., *Les Comptes du crime. Les délinquances et leur mesure en France*, Paris, l'Harmattan, 1994.
- Robert Ph., Pottier M.-L., « Les préoccupations sécuritaires : une mutation? », *Revue française de sociologie*, 45 (2), pp. 211-242, 2004.
- Robert Ph., Zauberman R. (dir.), *Un autre regard sur la délinquance*, numéro spécial de *Déviance et société*, vol. 28, n° 3, 2004.
- Van Campenhoudt L., « L'insécurité est moins un problème qu'une solution », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 6, 1999, pp. 727-738.
- Vigarello G., *Histoire du viol, XVI^e/XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1998.
- Wieviorka M. (éd.), *Violences en France*, Paris, Seuil, 1999.